



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | BUDGET | CRÉDITS, AVANTAGES | ÉCONOMIE | TAXES | FAQ | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Le ministère](#) > [Plans axés sur les résultats](#) > [Ministère du Revenu](#) > Document sans titre

Cycle financier de l'Ontario >

L'économie de l'Ontario >

Système fiscal de l'Ontario >

▶ Crédits, avantages et incitatifs

▶ Oppositions et appels

▶ Remboursements et remises

▶ Taux des taxes/impôts, taux d'intérêt et revenus

▶ Taxes/impôts et redevances

▶ Vérifications

Données démographiques >

Formulaires et publications >

ONT-TAXS en ligne >

Sujets populaires >

Explorer le gouvernement >

Renseignements >

Abonnez, soyez branché >

▶ Alertes par Courriel 

▶ Abonnez au fil de RSS 

▶ Suivez-nous sur Twitter 

▶ Regardez-nous sur Youtube



Ressources supplémentaires >

 ENVOYER  IMPRIMER  PARTAGER

Plan axé sur les résultats 2011-2012

Ministère du Revenu

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012

Bulletin

Avis d'information

Conseil fiscal

Date de publication :

Dernière mise à jour : décembre 1899

ISSN:

ISBN: (Imprimé), (PDF), (HTML)

Planification axée sur les résultats publiés 2011-12

Table des matières

1. Vue d'ensemble du ministère

- Vue d'ensemble du programme
- Activités du ministère
- Points saillants des réalisations 2010-2011
- Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés du gouvernement
- Mesures de rendement
- Perspectives d'avenir
- Organigramme du ministère
- Lois
- Organismes, conseils et commissions (OCC)s

2. Information financière du ministère

- Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2011-2012 (M\$)
- Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

3. Annexe I : Rapport annuel 2010-2011

- Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2010-2011

4. Glossaire

Vue d'ensemble du ministère

Le ministère du Revenu (MDR) soutient directement les priorités du gouvernement en ce qui concerne les initiatives visant à renforcer l'économie et à créer l'Ontario propice aux affaires, et ce, en améliorant le climat économique de l'Ontario. Le ministère travaille aussi à la réalisation d'une autre priorité, à

savoir servir l'intérêt public grâce à des services publics modernes et efficaces. Le ministère atteint ces deux objectifs en administrant efficacement un système d'imposition et de prestations, en encourageant l'observation volontaire de la loi avec des mesures de sensibilisation et de communication, en adoptant une démarche intégrée en matière de service à la clientèle et en fournissant un soutien aux citoyens à faible revenu.

Vision et mission

La vision du ministère du Revenu consiste à atteindre l'excellence par l'entremise de l'innovation, de la collaboration et la prestation de services.

La mission du ministère est d'offrir des programmes liés au revenu et aux avantages fiscaux afin d'assurer un meilleur avenir aux Ontariens.

Mandat

Le ministère offre des programmes de revenus, d'avantages fiscaux et de crédits d'impôt afin de favoriser un meilleur avenir pour les Ontariens. Les revenus constituent le fondement fiscal de bon nombre des programmes du gouvernement alors que divers programmes d'encouragement et de crédits fiscaux aident à établir un climat social, économique et d'investissement favorable en Ontario. L'éducation des contribuables et un examen indépendant des contestations sont deux moyens d'encourager le respect des lois, alors que les activités d'application de la loi contribuent à éliminer la non-conformité. L'engagement de nos employés est essentiel à la réalisation de ce mandat.

Vue d'ensemble du programme

Le ministère du Revenu comprend les programmes principaux suivants :

Administration du ministère

Le programme d'administration du ministère assure les fonctions générales de leadership, de gouvernance et de communication du ministère. Ce programme englobe les bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire, du sous-ministre, de l'Unité des communications stratégiques et du Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux.

Programmes de conformité

La Division des programmes de conformité joue un rôle essentiel pour favoriser la confiance du public à l'égard de l'équité et de l'intégrité du système fiscal de l'Ontario. Elle est responsable des fonctions de vérification, d'inspection et d'enquête pour le ministère aux fins de l'application de lois fiscales de l'Ontario.

Ce programme:

- favorise et réalise l'excellence en matière de vérification grâce à des techniques axées sur le risque, à la technologie moderne et à des pratiques exemplaires;
- fournit des enquêtes et des inspections efficaces de grande qualité;
- permet d'établir des partenariats avec d'autres ministères et organismes ainsi que le secteur parapublic afin de fournir des services techniques, y compris la récupération de données de nature légale et des services de juricomptabilité.

Opérations

La Division des opérations concentre ses activités sur l'exécution des opérations et la prestation de services, l'administration des avantages fiscaux, la perception des revenus et la mise en œuvre des projets actuels d'amélioration de l'administration (Bureau des projets des Services fiscaux de l'Ontario et Bureau du Projet d'amélioration de l'administration des prestations) à l'appui de l'engagement du ministère en matière d'amélioration constante et de modernisation.

La Division :

- appuie l'administration des lois fiscales ainsi que d'un certain nombre de programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux;
- encourage la conformité en offrant des services aux contribuables;
- offre des services concernant les activités de remise, d'imagerie, de saisie de données et de comptabilisation des revenus;
- maintient l'intégrité des données en veillant à l'efficacité du système d'administration fiscale et de la fonction de perception des impôts relativement à l'ensemble des lois fiscales que le MDR administre;

- appuie l'élaboration des politiques fiscales en ce qui a trait à la détermination des programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux.

Politiques et partenariats en matière d'administration fiscale

La Division des politiques et des partenariats en matière d'administration fiscale est responsable des services de gestion stratégique, de la gestion des relations et du développement des activités, ainsi que des services de conseils fiscaux et des appels en matière fiscale.

Ce programme permet ce qui suit :

- superviser les services de gestion stratégique du ministère;
- élaborer des politiques d'administration fiscale proactives et efficaces qui appuient l'environnement commercial concurrentiel que veut créer le gouvernement et les priorités de la stratégie L'Ontario propice aux affaires;
- diriger les relations intergouvernementales et les initiatives conjointes, et surveiller les fournisseurs de services connexes;
- explorer de nouvelles occasions de transformer la prestation des services fiscaux et des programmes;
- faire preuve d'excellence dans les fonctions de consultation et d'appels en matière fiscale.

Activités du ministère

La description des principales activités auxquelles le ministère du Revenu participe en ce moment est présentée ci-après.

Réformer la taxe de vente de l'Ontario

En plus du rôle clé assumé par le MDR en ce qui concerne l'implantation, le 1^{er} juillet 2010, de la taxe de vente harmonisée (TVH) administrée par le fédéral, le ministère a la responsabilité d'éliminer progressivement le programme de la taxe de vente au détail (TVD).

Les principales responsabilités comprennent la gestion des problèmes subséquents à la mise en œuvre et des communications courantes destinées aux entreprises et consommateurs de l'Ontario, ainsi que l'obligation de travailler avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour verser la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente et du crédit de taxe de vente de l'Ontario au nom du MDR.

Durant la prochaine année, le ministère se concentrera sur l'opération qui fera passer la deuxième et dernière vague d'employés de l'Ontario au programme de l'ARC et sur l'adaptation des milieux opérationnels et techniques du MDR en fonction de ses besoins à la suite de la phase d'élimination progressive de la TVD.

Répondre aux besoins des petites entreprises

Les petites entreprises ontariennes contribuent de façon importante à la création d'emplois et à la croissance économique. Pour favoriser l'essor des petites entreprises, le MDR aide les contribuables à comprendre leurs obligations fiscales en offrant des séances d'information fiscale et des séminaires partout dans la province. Le ministère publie également sur son site Web des bulletins d'information à jour, des avis, des guides d'impôt et des détails sur les divers programmes fiscaux afin qu'il soit plus facile pour les contribuables de se conformer volontairement aux lois administrées par le ministère.

Fournir un soutien du revenu aux personnes âgées à faible revenu ou aux familles ayant des enfants

Le programme du Régime de revenu annuel garanti (RRAG) assure un revenu minimum garanti aux personnes âgées de l'Ontario en octroyant des paiements mensuels aux citoyens admissibles.

Le MDR est également responsable de la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario, qui vise à compenser l'impôt foncier que doivent payer les personnes âgées qui sont propriétaires et qui ont un revenu faible ou moyen.

Le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses est un versement non imposable destiné à aider les familles à faible revenu et à revenu moyen à élever leurs enfants de moins de sept ans. Ce programme de supplément est éliminé progressivement et remplacé par la Prestation ontarienne pour enfants, qui apporte une aide aux familles à faible revenu ayant des enfants âgés de moins de 18 ans. Cette prestation est administrée par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

De plus, le ministère est un fournisseur de services pour le ministère des Affaires municipales et du

Logement dans le cadre de la réalisation du programme Toit pour toi — aide ontarienne aux familles locataires et du Programme à court terme d'aide au loyer.

Services publics modernes et efficaces

Le système intégré d'administration fiscale (le système OntTax) du ministère du Revenu fournit ce qui suit :

- services Internet comportant des options libre-service pour les contribuables qui souhaitent administrer leurs comptes de taxes;
- accès, pour le personnel du ministère, à une fenêtre unique lui permettant de fournir de l'information fiable et précise sur toutes les lois aux clients en matière de fiscalité.

Les Services fiscaux de l'Ontario servent à administrer toutes les fonctions des programmes fiscaux administrés par le MDR (demandes de renseignements fiscaux, production des déclarations, règlement des problèmes liés au non-dépôt d'une déclaration, traitement des opérations, lettres, déclarations, services en ligne, opérations de recouvrement, remboursements et activités de vérification).

Les Services fiscaux de l'Ontario devraient permettre de réduire les coûts grâce au dépôt électronique et à des exigences moindres pour ce qui est des activités de soutien à la production et de maintenance. Qui plus est, ils contribuent à axer la prestation des services encore plus sur le client.

L'Ontario offre un soutien par l'entremise de programmes d'avantages fiscaux adaptés aux divers besoins et situations des Ontariens. Ce soutien aide diverses personnes, des enfants aux personnes âgées, et il se présente sous diverses formes (paiements, prestations, etc.).

Le budget de l'Ontario de 2010 prévoyait un engagement du gouvernement à améliorer le système actuel d'administration des prestations, y compris :

- l'utilisation d'un processus automatisé de vérification du revenu pour les programmes dont les critères d'admissibilité comprennent le revenu;
- la création d'un portail Web central qui permettra d'accéder à l'information sur les programmes;
- la recherche de nouvelles façons d'améliorer l'administration des prestations offertes par l'Ontario.

Pour aider le MDR à atteindre ces objectifs, un Bureau du Projet d'amélioration de l'administration des prestations (BPAAP) a été mis sur pied au sein du ministère. Ce bureau est chargé de :

- créer un portail Web pour améliorer le service à la clientèle en centralisant l'accès à l'information sur les programmes de l'Ontario;
- mettre au point un système automatisé de vérification du revenu;
- soutenir l'administration d'un examen des prestations plus exhaustif et rechercher de nouvelles façons de simplifier l'accès pour les clients tout en améliorant la prestation des programmes.

Bureau du projet des programmes fiscaux

Le MDR a mis sur pied un bureau des projets en avril 2010 afin de coordonner le travail au sein du ministère et avec d'autres ministères, et aussi avec les Premières nations de l'Ontario et d'autres partenaires, en vue de régler le problème de la contrebande du tabac.

Principales réalisations 2010-2011

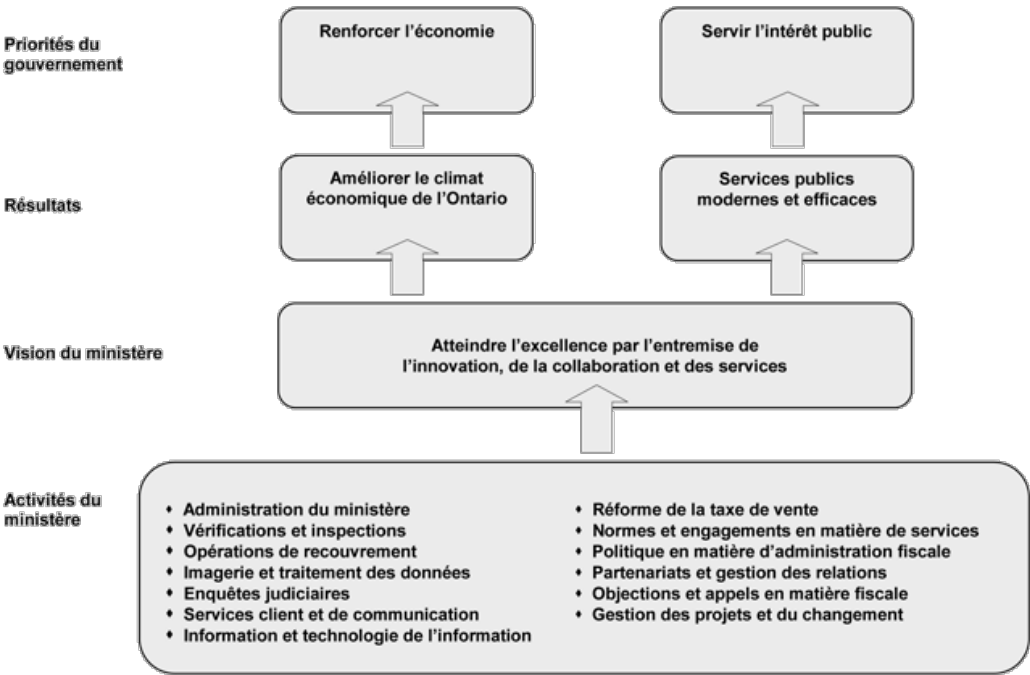
Parmi les principaux projets réalisés par le ministère du Revenu en 2010-2011, citons les suivants :

- Mise en œuvre du Plan fiscal de l'Ontario – le MDR a joué un grand rôle dans l'implantation de la TVH en 2010, y compris la mise en œuvre de réductions d'impôt, de crédits et de prestations pour les particuliers et les entreprises, de concert avec le ministère des Finances (MDF) et l'ARC.
- Mise sur pied d'un Bureau du Projet d'amélioration de l'administration des prestations (BPAAP) et consultations préliminaires auprès de partenaires clés collaborant au processus de prestation des services; ces consultations portaient sur des approches novatrices visant à simplifier davantage l'accès aux programmes de prestations tout en améliorant la prestation des programmes.
- Mise en œuvre et administration de nouveaux programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux tels que le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO) et le Programme à court terme d'aide au loyer (au nom du ministère des Affaires municipales et du logement); traitement des demandes envoyées au Programme d'encouragement pour les véhicules électriques au nom du ministère des Transports; et administration de la Subvention

équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants au nom du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

- Soutien à d'autres ministères aux fins de la satisfaction de leurs exigences en matière de vérification et d'inspection. Le MDR partage son savoir faire en réalisant des vérifications et des inspections au nom d'autres ministères et en les aidant à mettre au point un cadre d'application mettant à contribution des pratiques exemplaires.

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés du gouvernement



Mesures de rendement

En matière de communication avec le public, le MDR contrôle actuellement son rendement en examinant deux aspects directement harmonisés avec les activités du gouvernement :

- le pourcentage des déclarations initiales déposées et des paiements effectués par voie électronique;
- le pourcentage des demandeurs admissibles qui ont reçu leurs prestations du Régime de revenu annuel garanti (RRAG) dans un délai de 30 jours.

(a) Pourcentage de déclarations initiales déposées et de paiements effectués par voie électronique

Cette mesure vise à rendre compte de la capacité du ministère à administrer les taxes efficacement par l'entremise de diverses filières de services électroniques, y compris les Services fiscaux de l'Ontario. Elle englobe le rendement relatif aux déclarations initiales déposées et aux paiements (soit les opérations) effectués. Il s'agit d'une nouvelle mesure de rendement pour 2011-2012, bien que le rendement ait été contrôlé séparément pour ces deux éléments dans le passé. Le niveau de rendement est établi sur une base annuelle.

Pourcentage des transactions de paiement par voie électronique

Résultats	Cibles
• 2008-09 : 43,6 % • 2009-10 : 44,3 %	• 2010-11 : 46,0 % • 2011-12 : 48,0 % • 2012-13 : 50,0 % • 2013-14 : 52,0 %

Cette mesure cadre avec ce qui suit :

- Priorité du gouvernement : servir l'intérêt public
- Résultat : services publics modernes et efficaces

(b) Pourcentage des demandeurs admissibles qui reçoivent leurs prestations du Régime de revenu annuel garanti (RRAG) dans un délai de 30 jours

Cette mesure reflète la capacité du ministère à faire en sorte que les demandeurs admissibles reçoivent leurs prestations en temps opportun. Comme l'illustre le tableau, un taux de rendement très élevé est obtenu de manière constante. Le rendement est examiné chaque trimestre.

Pourcentage des demandeurs admissibles qui reçoivent leurs prestations du Régime de revenu annuel garanti dans un délai de 30 jours

Résultats	Cibles
• 2008-09 : 99,9 % • 2009-10 : 99,9 %	• 2010-11 : 99,0 % • 2011-12 : 99,0 % • 2012-13 : 99,0 % • 2013-14 : 99,0 %

Cette mesure cadre avec ce qui suit :

- Priorité du gouvernement : servir l'intérêt public
- Résultat : services publics modernes et efficaces

Perspectives d'avenir

Le ministère du Revenu subit une importante transformation au plan opérationnel dans la foulée de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée administrée par le fédéral. Cette transformation vise presque la moitié des activités du ministère, y compris les employés participant à cette opération et l'ensemble des revenus administrés.

Ce changement offre au ministère une occasion exceptionnelle de miser sur l'éventail accru de compétences et de partenariats créés au titre de la réalisation des principales priorités du gouvernement (nouvelle conception de l'administration de l'imposition des sociétés, innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario, réforme de la taxe de vente/taxe de vente harmonisée, etc.) afin d'accentuer la modernisation de la Fonction publique de l'Ontario (FPO). Il fournit aussi une occasion de restructurer au besoin les processus du ministère visant à mettre au point des produits et services de meilleure qualité avec plus d'efficacité et dans des délais plus courts.

L'expertise du ministère – dont une bonne partie est unique au sein de la FPO – comprend des processus rigoureux et efficaces de gestion du changement, du risque et de projets, y compris d'importants projets de TI, ainsi que des connaissances, des processus, des systèmes et des outils liés à un ensemble de services. Cette expertise pourrait être exploitée pour améliorer encore plus la qualité et l'efficacité des produits et services de l'ensemble de la FPO et du secteur parapublic.

Le Budget de l'Ontario de 2011 confirme l'expertise du MDR dans plusieurs domaines clés. Par exemple, le budget prévoit ce qui suit :

- Le gouvernement en viendra à utiliser une fonction de recouvrement plus coordonnée et centralisée au sein du ministère du Revenu afin de réduire les coûts liés à cette fonction et d'en accroître l'efficacité.
- Le ministère du Revenu fournira aux ministères une fonction de coordination du soutien aux vérifications et aux inspections ainsi qu'une fonction de soutien aux services de récupération de données de nature légale et aux services de juricomptabilité, au besoin.
- Le ministère du Revenu collaborera avec l'ensemble de la FPO afin de mettre à contribution ses services d'imagerie et de saisie de données pour améliorer et automatiser le traitement des opérations et de la saisie de documents pour leurs programmes.

Le nouveau plan stratégique du ministère du Revenu

L'harmonisation des taxes de vente et des taxes applicables aux sociétés et les changements structurels

survenus au sein du ministère constituent un fondement pour faire des modifications, ce qui représente aussi une occasion d'établir une nouvelle orientation stratégique pour le ministère, y compris le renouvellement de notre vision, notre mission et nos priorités stratégiques.

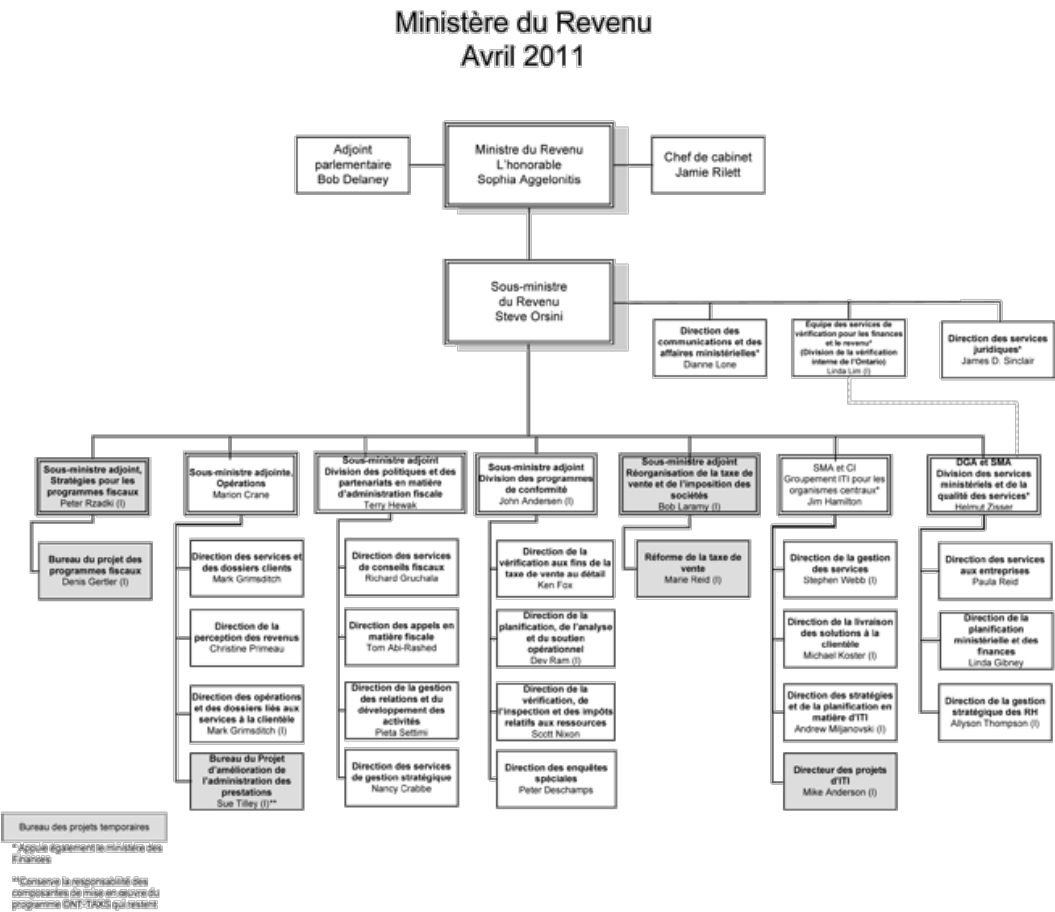
Un examen de la mission et du mandat du ministère a été entrepris au printemps de 2010 afin de déterminer ce que nous devons faire pour aller de l'avant de manière optimale en tant que ministère tout en visant la réalisation des priorités du gouvernement. Cet examen, pour lequel des séances de planification intensive ont été tenues avec des cadres supérieurs de l'ensemble du ministère, a mené à l'établissement d'un nouveau plan stratégique pour le ministère.

Ce nouveau plan stratégique fournira un fondement pour la planification des activités du ministère, la gestion fiscale et la gestion du rendement durant l'échéancier de planification de trois ans.

Ce plan stratégique nous aidera aussi à harmoniser les ressources et le financement avec les priorités, à suivre la progression des projets au regard des engagements et à prendre des mesures correctives en temps opportun en réaffectant stratégiquement les ressources, au besoin.

Organigramme du ministère

Version imprimable de cette organigramme [PDF - 20 KO]



Lois

Voici une liste des textes législatifs à l'égard desquels le ministère du Revenu assume une responsabilité législative ou administrative. Il partage en outre la responsabilité de ces lois avec le ministère des Finances.

Crédit 32 : Ministère du Revenu

- Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public
- Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises
- Loi sur l'imposition des sociétés (certaines dispositions uniquement)
- Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)
- Loi sur l'impôt santé des employeurs

Loi de 1998 de l'impôt sur l'administration des successions
Loi de la taxe sur les carburants
Loi de la taxe sur l'essence
Code de la route (certaines dispositions uniquement)
Loi de l'impôt sur le revenu
Loi sur les droits de cession immobilière
Loi de l'impôt sur l'exploitation minière
Loi sur le ministère du Revenu
Loi sur le revenu annuel garanti en Ontario
Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial
Loi de la taxe sur le pari mutuel
Loi sur la taxe de vente au détail
Loi de 2007 sur les impôts
Loi de la taxe sur le tabac

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Le ministère du Revenu n'a pas d'organismes, ni de conseils ni de commissions.

Information financière du ministère

Comprend les crédits législatifs.

Tableau 2 Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit						
Crédit / Programme	Prévisions 2011-12	Variations par rapport aux prévisions de 2010- 2011		Prévisions 2010-11	Chiffres réels provisoires 2010-11	Chiffres réels 2009-10
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Revenus fiscaux	2 289 986 400	(1 774 327 200)	(43,7)	4 064 313 600	4 018 729 100	687 406 339
Total à voter - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	2 289 986 400	(1 774 327 200)	(43,7)	4 064 313 600	4 018 729 100	687 406 339
Crédits législatifs						
Salaire - ministre, Loi sur le conseil exécutif	47 841	-		47 841	47 841	37 934
Salaire - adjoint parlementaire, Loi sur le conseil exécutif	16 173	(16 173)	(50,0)	32 346	32 346	19 759
Créances irrécouvrables, Loi sur l'administration financière	41 900 000	(94 850 000)	(69,4)	136 750 000	132 800 000	440 799 999
Amortissement, Loi sur l'administration financière	3 036 700	408 100	15,5	2 628 600	1 448 1000	-
Total du ministère - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	2 334 987 114	(1 868 785 273)	(44,5)	4 203 772 387	4 153 057 387	1 128 264 031
FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Fonctionnement	3 801 000	576 000	17,9	3 225 000	3 225 000	3 870 030

Immobilisations	2 318 800	(6 756 200)	(74,4)	9 075 000	4 894 700	21 715 748
Total à voter - Actifs	6 119 800	(6 180 200)	(50,2)	12 300 000	8 119 700	25 585 778
Crédits législatifs						
Avances, Loi sur l'éducation	22 000 000	1 000 000	4,8	21 000 000	21 000 000	21 864 982
Avances, Loi sur les règles des services publics du Nord	5 000 000	1 000 000	25,0	4 000 000	4 000 000	4 570 563
Avances, Loi sur les règles des routes locales	3 500 000	(2 500 000)	(41,7)	6 000 000	6 000 000	3 061 653
Total des actifs (crédits législatifs)	30 500 000	(500 000)	(1,6)	31 000 000	10 000 000	29 497 198
Total des actifs	36 619 800	(6 680 200)	(15,4)	43 300 000	39 119 700	55 082 976

Notes:

1. Les changements à noter en 2011-2012 : réduction du financement de transition de l'ordre de 1,4 milliard de dollars pour la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente et de l'ordre de 400 millions de dollars pour le crédit de transition pour les petites entreprises; et une diminution de 94,9 millions de dollars pour les créances irrécouvrables à l'élimination progressive de la taxe de vente au détail.
2. Les chiffres réels pour 2009-2010 sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2011.
3. Les immobilisations corporelles mineures (ICM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres de 2011-2012, de 2010-2011 et de 2009-2010 risque de ne pas être concluante.

Annexe : Rapport annuel 2010-2011

Le ministère du Revenu (MDR) a réalisé plusieurs grands projets en 2010-2011.

Mise en œuvre du Plan fiscal de l'Ontario

Pour soutenir le Plan fiscal de l'Ontario annoncé au départ dans le Budget de l'Ontario de 2009, la province est passée à une taxe de vente harmonisée (TVH).

Le Plan fiscal de l'Ontario comprend des réductions d'impôt, des crédits et des prestations pour les particuliers et les entreprises, ainsi que des initiatives créées dans le but de maintenir les niveaux d'imposition actuels.

Le ministère a accompli d'importants travaux durant les 15 mois allant de l'annonce du budget 2009 de l'Ontario à la mise en œuvre de la TVH, le 1^{er} juillet 2010, et il a poursuivi sur cette lancée durant le reste de l'exercice financier. Durant cette période, il a :

- Apporté des modifications à des processus commerciaux et relatifs à des systèmes aux fins de l'application de la TVH, afin d'implanter des initiatives propres à l'Ontario, dont les suivantes :
 - Taxe de vente au détail sur les primes d'assurance;
 - Taxe de vente au détail sur la vente privée de véhicules désignés;
 - Taxes sur la bière et les vins;
 - Enregistrement des détaillants de tabac.
- Collaboré avec le ministère des Finances (MDF) afin de permettre au gouvernement de l'Ontario de s'acquitter de son obligation d'être prêt, d'un point de vue opérationnel, à percevoir et à remettre la TVH le 1^{er} juillet 2010.
- Collaboré avec le MDF et l'Agence du Revenu du Canada (ARC) pour négocier une exemption provinciale au point de vente visant la portion provinciale de la TVH pour les Indiens inscrits ainsi que les bandes et conseils indiens d'une bande indienne, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2010; mis en œuvre les modifications appropriées aux activités et aux systèmes afin de soutenir l'application d'une mesure provisoire du 1^{er} juillet au 31 août 2010, et les

Indiens inscrits ainsi que les bandes et conseils indiens d'une bande indienne ont ainsi pu demander des remboursements en soumettant des reçus au MDR.

- Négocié une modification à l'Accord sur les ressources humaines (HRA) avec l'ARC afin d'y inclure des offres d'emploi pour certains postes à l'Institut de la fonction publique du Canada (unité de négociation du groupe Vérification et personnel financier et scientifique).
- Conformément à l'ARH, publié des offres d'emploi à l'intention des employés visés en juin et décembre 2010. Plus de 90 pour cent des offres d'emploi de l'ARC ont été acceptées.
- Continué de mettre en œuvre la stratégie de réduction progressive de la TVD.
- Réalisé une campagne de communications et d'éducation multiphasées afin de voir à ce que tous les Ontariens reçoivent de l'information importante et utile sur le Plan fiscal de l'Ontario. Cette campagne comprenait des annonces en ligne et à la radio; des annonces imprimées disponibles en 23 langues; un guide de référence de format poche envoyé à 4,7 millions de ménages ontariens; et un publipostage direct bilingue transmis à environ un million d'entreprises ontariennes. Le ministère a utilisé des outils novateurs et rentables (réalisation de la première campagne de la FPO dans les médias sociaux, mise au point de la première application mobile de la FPO, etc.). Au début de février 2011, le site Web spécialisé du ministère (ontario.ca/modificationfiscale) avait reçu la visite ponctuelle de 5,2 millions d'internautes depuis son lancement, en septembre 2009.
- Certains paiements ont été faits à des Ontariens à l'appui du Plan fiscal, dont les suivants :
 - Le MDR a versé un crédit de transition unique pour les petites entreprises à plus de 616 000 entreprises de l'Ontario;
 - En juin et décembre 2010, l'ARC a versé des prestations ontariennes de transition au titre de la taxe de vente à environ 6,6 millions de bénéficiaires;
 - En août et novembre 2010 ainsi qu'en février 2011, l'ARC a émis des crédits au titre de la taxe de vente de l'Ontario à environ 2,5 millions d'Ontariens à faible revenu.

Initiatives en matière de service à la clientèle

Le MDR a tenu 58 séminaires à l'échelle de la province afin d'informer les entreprises et les contribuables de l'Ontario au sujet de l'élimination progressive de la TVD, de l'importante transition vers la TVH et de l'application courante de celle-ci.

Le ministère a organisé six séances d'information sur les taxes dans diverses localités de l'Ontario. Ces séances constituaient une occasion intéressante pour les entreprises et leurs représentants d'accéder à un large éventail de programmes, de services et de renseignements offerts par les gouvernements municipaux, provincial et fédéral.

Le 1^{er} juillet 2010, les redevances antérieurement imposées en vertu de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public (LRAJPP) et perçues par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario ont été converties, d'un point de vue législatif, en taxes administrées par le MDR. Des rencontres en tête-à-tête ont été offertes aux clients qui avaient besoin d'aide relativement à la nouvelle taxe sur la bière et les vins.

Comme les cessions mobilières effectuées dans le cadre d'une copropriété sont imposables, le ministère a fourni des conseils et un encadrement aux associations de centres de villégiature fonctionnant selon le modèle de la copropriété ainsi qu'à leurs membres.

Nouveaux programmes de mesures incitatives et de prestations

Le MDR a implanté et mis en œuvre de nombreux programmes de mesures incitatives et de prestations au nom d'autres ministères, à savoir :

- Le Programme à court terme d'aide au loyer est offert au nom du ministère des Affaires municipales et du Logement. Ce programme d'aide mensuelle au logement vise à faciliter le règlement des problèmes liés au coût de location que doivent assumer les ménages nécessiteux à l'échelle de la province et à soutenir la réalisation des objectifs découlant de la Stratégie à long terme de logement, à savoir la planification communautaire à l'échelle locale et la satisfaction des besoins au niveau régional.
- Les demandes envoyées au Programme d'encouragement pour les véhicules électriques ont été traitées au nom du ministère des Transports. Ce programme soutient le programme relatif aux changements climatiques du gouvernement en offrant un incitatif financier pour l'achat ou la location de nouveaux véhicules rechargeables admissibles.
- La Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants est administrée au nom du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Ce programme aide les enfants et les jeunes admissibles qui sont confiés aux soins d'un organisme en leur versant une prestation équivalant à la Prestation ontarienne pour les enfants. Cette prestation mensuelle permet à ces enfants et ces

jeunes d'obtenir de meilleurs résultats sur les plans social, récréatif, éducatif et financier.

- Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO) a aidé 250 000 familles à revenu faible et moyen du Nord de l'Ontario à assumer leurs coûts d'énergie. Ce programme a versé des crédits allant jusqu'à 130 \$ dans le cas des célibataires et jusqu'à 200 \$ dans le cas des familles, y compris des familles monoparentales, et ces crédits ont été payés en deux versements, effectués en novembre 2010 et en février 2011.

Projet d'amélioration de l'administration des prestations

Il était annoncé dans le budget 2010 de l'Ontario que le gouvernement continuera d'améliorer la mise en œuvre des programmes de prestations afin de simplifier l'accès à ces programmes.

En 2010-2011, le ministère a :

- effectué un examen préliminaire des modèles d'administration de prestations coordonnée et intégrée qui sont utilisés par d'autres administrations;
- entrepris des consultations préliminaires auprès de partenaires clés collaborant au processus de prestation des services, et commencé à appliquer des approches novatrices pour simplifier davantage l'accès aux programmes de prestations tout en améliorant l'équité et l'intégrité des programmes;
- mis sur pied un nouveau portail Web des programmes de prestations à l'intention des Ontariens; ce portail se trouve à ontario.ca/repertoireprestations et l'adresse de la calculatrice de crédits en ligne est la suivante : ontario.ca/creditsdimpot.

Soutien à d'autres ministères et au secteur parapublic

Le MDR a fait des progrès considérables dans le cadre de plusieurs partenariats opérationnels avec d'autres ministères et le secteur parapublic, dont les suivants :

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC) a demandé au MDR de lui fournir des services d'inspection aux fins de l'application de la Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête dans le cadre d'un projet pilote de un an. Les employés du MDR ont préparé une stratégie d'application et réalisé des inspections d'agences de gardiens de sécurité et d'enquêteurs privés au nom du MSCSC.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le MDR a réalisé un projet pilote de vérification au nom du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Des vérificateurs du MDR ont vérifié les fins auxquelles servaient les allocations pour services professionnels, lesquelles correspondent à des montants d'argent que reçoivent des pharmacies qui fournissent des médicaments sur ordonnance dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario.

Ministère du Travail – Projet d'observation des lois en ce qui concerne l'économie clandestine

Pour aider le gouvernement à réaliser son engagement en matière de ciblage des activités économiques clandestines du secteur de la construction et conformément aux recommandations faites dans le rapport 2010 du Comité consultatif d'experts de la santé et de la sécurité au travail, le ministère du Travail (MT), la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU), la Infrastructure Health and Safety Association et le MDR ont collaboré pour établir une stratégie d'application de la loi ciblée et à risque partagé qui se fonde sur un cadre d'application exhaustif et global qui soutient la modernisation des services d'application des règlements de l'Ontario. Ce partenariat continue d'évoluer, de telle sorte que les revenus tirés de la vérification augmentent et que le fardeau des contribuables en règle diminue.

Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

En vertu d'une entente de service conclue avec le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts, le MDR doit veiller à valider et à examiner les déclarations des redevances sur les diamants de l'Ontario déposées par des exploitants aux termes de la partie VIII de la Loi sur les mines. Le MDR a commencé à vérifier ces déclarations.

En avril 2010, les premiers diamants d'origine ontarienne ont été extraits, taillés et polis en Ontario et mis en vente dans les succursales d'une importante chaîne de bijouteries à Toronto.

Association des hôpitaux de l'Ontario

Dans le cadre du programme de réduction progressive de la TVD, le ministère a mobilisé l'Association des hôpitaux de l'Ontario et a offert à tout hôpital intéressé de préparer les demandes de remboursement de paiements excédentaires. Grâce à ce partenariat, il est plus facile de s'assurer que

les paiements excédentaires de TVD restent dans le système de soins de santé.

Groupe de travail régional de Cornwall

La création du Groupe de travail régional de Cornwall (GTRC) a été annoncée en avril 2010. Font partie de ce groupe la Gendarmerie royale du Canada, la Police provinciale de l'Ontario, le service de police communautaire de Cornwall, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Direction des enquêtes spéciales du ministère du Revenu. Le GTRC a été mis sur pied afin de consolider les initiatives visant à lutter contre le commerce illégal du tabac dans cette région.

Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario (INNOVATION)

Dans le cadre de la phase finale du projet INNOVATION, des taxes sur l'essence, le carburant, le tabac et les transferts fonciers ont été intégrées au système des Services fiscaux de l'Ontario en avril 2010, ce qui a entre autres pour effet de permettre aux clients des secteurs de l'essence, du carburant et du tabac de déposer des renseignements relatifs à leur compte, de les visualiser et de les mettre à jour, et aussi de faire des paiements. Cette opération a aussi permis d'établir une filière de renseignements sécuritaire pour ces clients et le MDR.

Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux

En 2010-2011, le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux (GOC), qui fournit un ensemble complet de services d'information et de TI, a :

- Mis à niveau l'application de transmission en ligne de souhaits d'anniversaires de tous genres du Lieutenant-gouverneur afin de s'assurer que les citoyens de la province reçoivent les souhaits appropriés en temps opportun.
- Conçu, perfectionné et mis en œuvre une application servant à calculer et à fournir les deux premiers versements du Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario.
- Mis au point un système comportant un processus de suivi intégré ayant permis de consolider huit systèmes en un seul afin d'aider la Commission des services financiers de l'Ontario à poursuivre ses activités d'application de la loi et d'enquête ainsi que ses activités juridiques, et de fournir au Bureau du surintendant et à Affaires publiques un accès en temps réel à de l'information sur la progression du traitement des cas.
- Mis à niveau une application qui aide le Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic (un organisme du ministère des Finances) à affecter des ressources à la supervision des projets AchatsOntario, à fournir une piste de vérification pour les examens à l'interne et à soutenir le traitement de divers types de paiements. Le Secrétariat fournit du financement et des conseils aux partenaires du secteur parapublic, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités, et ce, relativement à l'adoption de pratiques exemplaires en matière de chaînes d'approvisionnement et de services administratifs.
- Facilité la réception le jour même de transferts électroniques du gouvernement fédéral en fournissant des services de traduction par l'entremise d'un processus d'échange de données informatisé ainsi que des services d'entreposage de données.
- Mis en œuvre des modifications aux systèmes actuels afin d'améliorer l'établissement des horaires et le suivi de l'information pour la Commission des services financiers de l'Ontario et de permettre aux requérants et aux assureurs de régler leurs différends hors cour.
- Mis au point une solution de veille stratégique afin d'aider le MDR à prévoir les tendances relatives à la perception de comptes, à affecter les ressources efficacement selon les besoins, et à se concentrer sur les comptes les plus susceptibles d'être recouvrés.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2010-2011	
Dépenses de ministère – Chiffres réels provisoires 2010-2011 (en M\$, sauf le nombre d'employés actifs) *	
Fonctionnement	4 151,6
Immobilisations	1,4
Employés actifs au 31 mars 2011	2 432

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le [Budget de l'Ontario de 2011 \(pages 227 et 228\)](#).

Glossaire

- ARC:** Agence du revenu du Canada
- ARH:** Accord sur les ressources humaines
- BPAAP:** Bureau du Projet d'amélioration de l'administration des prestations
- CCNEO:** Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario
- CSPAAT:** Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
- DGO:** Directeur général de l'information
- DODSC:** Direction des opérations et des dossiers liés aux services à la clientèle
- FPO:** Fonction publique de l'Ontario
- GIC:** Gestion de l'information consignée
- GOC:** Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux
- GTRC:** Groupe de travail régional de Cornwall
- INNOVATION** : Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario
- ITI** : Information et technologie de l'information
- LRAJPP:** Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public
- MAML:** Ministère des Affaires municipales et du Logement
- MDF:** Ministère des Finances
- MDR:** Ministère du Revenu
- MDT:** Ministère des Transports
- MSCSC:** Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
- MT:** Ministère du Travail
- OCCS:** Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants
- OEPTC:** Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers
- OHA:** Association des hôpitaux de l'Ontario
- ONT-TAXS:** Services fiscaux de l'Ontario
- POE:** Prestation ontarienne pour les enfants
- RAIS:** Reconception de l'administration de l'imposition des sociétés
- RRAG:** Régime de revenu annuel garanti
- RTV:** Réforme de la taxe de vente
- SIGIF:** Système intégré de gestion de l'information financière
- SP:** Secteur parapublic
- TVD:** Taxe de vente au détail
- TVH:** Taxe de vente harmonisée

Trouver la page :

